



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_91_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat prestation
Installation de production d'électricité photovoltaïques au CTM

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2131-1, R.2123-1 et suivants régissant la procédure adaptée ;

Vu la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification du Code la Commande Publique et prévoyant notamment un seuil dérogatoire temporaire de 100 000 € H.T. pour les marchés de travaux

Vu la consultation lancée le 08 avril 2025

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec la société EDMI demeurant 22B rue du Truchet 38450 VIF, le marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable « Installation de production d'électricité photovoltaïque au Centre Technique Municipal de Vif ».

Le contrat est conclu pour une durée de 3 mois à compter de sa date de notification.

Le montant de cette prestation s'élève à 31 500 euros H.T. soit 37 800 euros TTC

De signer la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF,

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Maire

Le Maire de Vif,
Guy GENET